

Les 10 erreurs les plus courantes en assurance habitation (2026)

1. Sous-estimer la valeur de tes meubles et objets : Tu declares une valeur trop basse pour tes biens (meubles, électroménager, vêtements, ordinateur...). → En cas de gros sinistre (incendie, vol, inondation), l'assurance peut réduire fortement l'indemnisation.

Astuce : Fais un petit inventaire une fois par an (photos + estimation du prix neuf).

2. Oublier de déclarer certains équipements : Piscine, cheminée, véranda, dépendance, alarme ou travaux doivent être signalés. → Sinon l'assurance peut refuser de payer ou limiter les garanties.

Astuce : Mentionne-les dès le devis ou dès que tu fais des changements.

3. Choisir une franchise trop basse : Une franchise très basse rend la prime mensuelle beaucoup plus chère. → La franchise = ce que tu payes de ta poche en cas de sinistre. Si tu n'as pas souvent de sinistre, tu payes plus cher pour rien.

Astuce : Choisis une franchise que tu peux payer facilement si besoin.

4. Oublier la garantie bris de glace : Sans cette garantie, le remplacement d'une vitre ou baie vitrée reste entièrement à ta charge. → Ça arrive plus souvent qu'on ne pense (enfants, ballon, tentative d'effraction...).

Astuce : Cette option coûte généralement très peu en plus.

5. Ne pas vérifier la franchise catastrophes naturelles : En cas de catastrophe naturelle reconnue par l'État (inondation, sécheresse...), une franchise légale s'applique. → Tu payes toujours une partie de ta poche, même si l'État reconnaît le sinistre.

Astuce : Regarde toujours ce montant dans ton contrat.

6. Penser que l'assurance du proprio couvre tout (si tu es locataire) : Le propriétaire assure les murs, pas tes affaires ni ta responsabilité civile. → Si tu casses quelque chose chez le voisin ou si tes biens sont abîmés, c'est à toi de payer.

Astuce : Prends ton propre contrat (c'est obligatoire pour un locataire).

7. Changer d'assureur sans comparer les franchises : Une prime moins chère peut cacher une franchise beaucoup plus élevée. → Tu économises un peu chaque mois, mais tu perds gros en cas de sinistre. Astuce : Compare toujours le prix + la franchise + les garanties.

8. Oublier de déclarer tes travaux ou rénovations : Une cuisine équipée, une extension ou des travaux augmentent la valeur de ta maison. → Si tu ne dis rien, l'assurance te rembourse moins que la vraie valeur.

Astuce : Informe ton assureur après les travaux (souvent gratuit).

9. Oublier l'assurance scolaire pour les enfants : Certaines écoles demandent une attestation pour la cantine, les sorties ou les activités extras. → Sans ça, ton enfant peut être refusé.

Astuce : Vérifie si c'est déjà inclus dans ton contrat habitation.

10. Ne jamais relire ton contrat : Les garanties, exclusions et conditions changent parfois chaque année. → Tu peux payer pour des choses inutiles ou manquer des protections importantes.

Astuce : Relis ton contrat à chaque échéance ou demande un bilan à ton courtier.